

SEANCE DU 15 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Durfort et Saint-Martin de Sossenac, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur CONDOMINES Robert, Maire.

Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration à	Conseillers Municipaux	Présent	Absent	Procuration à
ARTERO Clément		X	Patrick TEULLE	MAGOT Céline	X		
ARTERO Jérôme	X			ROCHER Catherine		X	Aline TAXIL
BOUSCHET J-Claude	X			SPIEGEL Esther		X	Nicolas SPIEGEL
CHABANEL Philippe	X			SPIEGEL Nicolas	X		
CHARRON Fabrice	X			TAXIL Aline	X		
CONDOMINES Robert	X			TEULLE Patrick	X		
COURSIER J-Louis	X						

Secrétaires de séance : Madame TAXIL Aline

Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du 23 février 2024.

Aucune remarque n'a été formulée par écrit après l'envoi du PV par mail. Aucune remarque n'a été formulée par oral lors du tour de table des présents. Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2024_08 - Déposée en Préfecture du Gard**Compte de Gestion 2023 M57**

Le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion du budget M57 de l'exercice 2023,

Après s'être fait présenter

- ∞ le Budget Primitif M57 de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- ∞ les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- ∞ les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats,
- ∞ le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion M57 dressé pour l'exercice 2023, par Madame HERNANDEZ Élodie, Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- approuve le compte de gestion du budget M57 de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur comme suit :

M57	Résultat années précédentes	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat de clôture
INV	183 706.04 €	0.00 €	224 659.89 €	127 220.76 €	-97 439.13 €	86 266.91 €
FONCT	178 103.43 €	107 000.00 €	659 861.25 €	851 309.26 €	191 448.01 €	262 551.44 €

Délibération n°2024_09 - Déposée en Préfecture du Gard**Compte Administratif 2023 M57**

Après avoir présenté à l'assemblée le compte de gestion du budget M57 de l'exercice 2023, le Maire, conformément au CGCT, présente le compte administratif de l'exercice 2023: le Budget Primitif M57 de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, et se retire le temps du vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe CHABANEL, Président de séance, et approuve le compte administratif du budget M57 de l'exercice 2023 comme suit :

M57	Résultat années précédentes	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat de clôture
INV	183 706.04 €	0.00 €	224 659.89 €	127 220.76 €	-97 439.13 €	86 266.91 €
FONCT	178 103.43 €	107 000.00 €	659 861.25 €	851 309.26 €	191 448.01 €	262 551.44 €

Délibération n°2024_10 - Déposée en Préfecture du Gard

Affectation de résultat M57

Le conseil municipal, réuni à nouveau sous la présidence de Mr Robert CONDOMINES, considérant et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat années précédentes	Virement à la section investissement	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture N	Restes à réaliser		Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	183 706.04 €	0.00 €	-97 439.13 €	86 266.91 €	D	170 614.03 €	136 058.03 €	-49 791.12 €
					R	34 556.00 €		
Fonctionnement	178 103.43 €	107 000.00 €	191 448.01 €	262 551.44 €				262 551.44 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2023	262 551.44 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	182 000.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	80 551.44 €
Total affecté au c/1068	182 000.00 €
Déficit global cumulé au 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Délibération n°2024_11 - Déposée en Préfecture du Gard

Taux impositions (THS, TFB, TFNB)

Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2024, afin d'en voter les taux.

Il expose que le bureau des finances locales de la préfecture du Gard a procuré à chaque commune un memento rappelant que les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017. Il y est noté que les communes bénéficient du transfert à leur profit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements et, pour le solde, de frais de gestion de fiscalité locale encore perçus par l'État. Le bureau des finances locales rappelle également que les communes doivent délibérer sur la base d'un taux regroupant le taux communal et le taux départemental, sans cela, la reconduction de la seule valeur communale s'apparentera à une baisse de taux. Mr le Maire rappelle également la position du CM (08 septembre dernier) contre une majoration de la THS.

Le conseil municipal, ouï l'exposé, décide à l'unanimité d'arrêter les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 40,68%
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 55,36 %
- Taxe d'habitation (THS) : 10,37 %

Délibération n°2024_12 - Déposée en Préfecture du Gard

BP 2024 M57

Le Maire est invité à présenter à l'assemblée le Budget Primitif M57 de l'exercice 2024 et à répondre aux questions si nécessaire. La lecture des propositions, puis le vote des conseillers, se fait chapitre par chapitre :

Budget M 57

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 802 154.04 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 910 981.78 €

Soit une section excédentaire de 108 827.74 €.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de : 796 005.87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote le Budget Primitif M57 de l'exercice 2024.

Délibération n°2024_13 - Déposée en Préfecture du Gard

Vote Compte de Gestion 2023 M49

Le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion du budget annexe M49 de l'exercice 2023.

Après s'être fait présenter

- ∞ le Budget Primitif M49 de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- ∞ les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,

- ∞ les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats,
- ∞ le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion M49 dressé pour l'exercice 2023, par Madame HERNANDEZ Élodie, Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- approuve le compte de gestion du budget annexe M49 de l'exercice 2023, dressé par l'ordonnateur comme suit :

M49	Résultat années précédentes	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat de clôture
Investissement	616 840.43 €	1 169 990.15 €	448 113.60 €	-721 876.55 €	-105 036.12 €
Fonctionnement	43 473.77 €	208 552.44 €	259 108.60 €	50 556.16 €	94 029.93 €

Délibération n°2024_14 - Déposée en Préfecture du Gard

Compte Administratif 2023 M49

Après avoir présenté à l'assemblée le compte de gestion du budget annexe M49 de l'exercice 2023, le Maire, conformément au CGCT, présente le compte administratif de l'exercice 2022, le Budget Primitif M49 de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer. Il se retire le temps du vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Philippe CHABANEL, Président de séance, et approuve le compte administratif du budget M49 de l'exercice 2023 comme suit :

M49	Résultat années précédentes	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat de clôture
Investissement	616 840.43 €	1 169 990.15 €	448 113.60 €	-721 876.55 €	-105 036.12 €
Fonctionnement	43 473.77 €	208 552.44 €	259 108.60 €	50 556.16 €	94 029.93 €

Délibération n°2024_15 - Déposée en Préfecture du Gard

Affectation de résultat M49

Le conseil municipal, réuni à nouveau sous la présidence de Mr Robert CONDOMINES, considérant et statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat années précédentes	Virement à la section investissement	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture N	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	616 840.43 €		-721 876.55 €	- 105 036.12 €	D 14 593.35 €	214 064.05 €	109 027.93 €
					R 228 657.40 €		
Fonctionnement	43 473.77 €		50 556.16 €	94 029.93 €			94 029.93 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement. Le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31/12/2023	94 029.93 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	94 029.93 €
Total affecté au c/1068	0
Déficit global cumulé au 31/12/2023	

BP 2024 M49

Le Maire est invité à présenter à l'assemblée le Budget Primitif M49 de l'exercice 2023 et à répondre aux questions si nécessaire. La lecture des propositions, puis le vote des conseillers, se fait chapitre par chapitre :

Budget M 49

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de :	261 732.28 €
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de :	353 523.66 €
Soit une section excédentaire de 91 791.38 €.	
Les dépenses d'Investissement s'élèvent à la somme de :	312 926.55 €
Les recettes d'Investissement s'élèvent à la somme de :	416 943.40 €
Soit une section excédentaire de 104 016.85 €.	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote le Budget Primitif M49 de l'exercice 2024.

Questions diverses

- Point sur 2 demandes d'administrés ayant des soucis sur leur installation privée d'eau et d'assainissement. Il leur a été expliqué que la commune ne peut intervenir sur du privé.
- Subventions aux associations : point sur les dossiers. Les montants seront arrêtés lors du prochain conseil.

Séance levée à 20h50